

COMMUNE DE
GARNICH



SCHOUL
GARNICH



Rentrée
scolaire

2023

2024

Schoul**bu**et

Vun der Gemeng Garnich

2	Éditorial
3	Préface
4	Comité d'école
4	Organigramme
5	Commission scolaire
5	Représentants des parents
6	Rentrée scolaire
6	Vacances scolaires
7	Horaires de cours
7	Bibliothèque
8	La charte scolaire
11	La santé à l'école
12	Précoce & Cycle 1
13	Cycles 2, 3 & 4
14	Cours additionnels / Intervenants
15	Prime d'encouragement
17	Activités bibliothèque 2022-2023
18	Offre scolaire lycée Mamer
18	Arrivée à l'école
19	Transports scolaires
20	Horaires du bus scolaire
22	Informations scolarité
24	Maison Relais
26	Réckbléck 2022/2023



Vanessa DONDELINGER
Présidente du comité d'école

Chers élèves et chers parents,

J'ai le plaisir de vous adresser les premiers mots de la rentrée scolaire 2023/2024. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la nouvelle édition de notre Schoulbuet.

Cette préface me permet tout d'abord de remercier notre comité d'école, les membres de la direction de région, nos représentants des parents d'élèves, la maison relais, la commune et les enseignants pour tout le travail effectué au cours de l'année. Il est indispensable que tous les intervenants d'une communauté scolaire travaillent étroitement ensemble afin de garantir le bon fonctionnement de l'école.

L'année passée, l'école a su fonctionner comme avant la pandémie du Covid-19. Cela fût un grand soulagement pour toute la communauté scolaire. Malgré tous les défis que nous avons tous rencontrés, nous avons aussi su tirer des avantages de la pandémie. L'école a dû se développer davantage dans le domaine des nouveaux médias. De nouvelles applications comme par exemple le « e-Bichelchen » ont été introduits, les iPads ont connu un grand succès et l'application « Teams » est devenue une ressource importante. L'école s'est remise en question et a essayé de s'adapter afin d'améliorer continuellement sa qualité et de répondre aux demandes auxquelles elle est confrontée.

Nous souhaitons maintenir le goût d'étudier chez les enfants, les motiver et les guider à travers leurs apprentissages et approfondir leurs connaissances en élaborant des situations d'apprentissages adaptées à leurs besoins afin qu'ils deviennent des adultes responsables et instruits. Ainsi, chaque enfant est encadré par une équipe pédagogique qui a comme mission de superviser son parcours scolaire et de l'amener le plus loin possible tout en respectant son rythme d'apprentissage et son individualité.

En cours d'année scolaire, de nombreuses sorties pédagogiques ont été organisées dans les quatre cycles de l'école fondamentale. Ainsi, les élèves ont par exemple fait des excursions à la forêt, à la Philharmonie, à la Rockhal et au MNHA. La classe verte au cycle 4.2. a sûrement présenté un moment fort de l'année. Les deux classes ont passé un merveilleux séjour à l'auberge de jeunesse de Lultzhausen avec un grand nombre d'activités en pleine nature.

Nous sommes également contents que notre cour de récréation a pu être embellie par les deux classes du cycle 4.2 à l'aide d'un atelier de graffiti sous la régie de Monsieur Raphael Gindt. Le projet que nous organisons depuis quelques années connaît toujours un grand succès auprès des enfants.

Notre charte scolaire que vous retrouvez toujours dans le journal de classe des enfants restera le fil conducteur de la vie scolaire et des différentes activités proposées. Un grand merci aux responsables communaux pour ce magnifique cadeau!

Au cours de l'année 2022/2023, de plus en plus de classes ont été équipées avec de nouveaux bancs et de nouvelles chaises adaptés aux besoins des enfants. Les classes restantes suivront dans les années à venir.

Notre bibliothèque reste une grande ressource au niveau de la lecture ce que montrent les nombreuses visites des enfants et les innombrables emprunts de livres. L'année passée, différentes activités ont été proposées par les responsables de la bibliothèque. Ainsi, nous avons invité Monsieur Martin Klein, un auteur allemand, dans notre école. Le cycle 3 a participé à un « Liesowend » et le cycle 4 même à une « Liesnuecht » pendant laquelle les enfants et les enseignants ont dormi à l'école.

Le Schoulbuet contient toutes les informations importantes sur le fonctionnement et l'organisation de notre école. Après la rentrée, les titulaires vous communiqueront les dates des réunions d'informations.

Au nom de tout le personnel de l'Ecole fondamentale de Garnich, je vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2023/2024 pleine de motivation, d'énergie et de désir de savoir.

**Serge BACKENDORF***Président de la commission scolaire*

Chers enfants, chers parents, chères équipes de l'école et de la Maison Relais,

Tout d'abord je voudrais exprimer ma fierté de pouvoir continuer à exercer la fonction en tant que président de la commission scolaire pour les prochaines années.

À l'instar des dernières années, je m'engage à écouter les soucis et demandes de nos enfants et de garantir une bonne collaboration entre les responsables de l'école, de la Maison Relais et de l'administration communale. En même temps, j'aimerais remercier les susnommés pour leur support au cours des dernières années.

Les enfants sont ce que l'on a le plus précieux au monde et c'est une exigence personnelle de leur accorder une vie scolaire heureuse et sécuritaire dans notre commune. En embrayant sur ce dernier point, je suis heureux de pouvoir annoncer qu'un grand nombre de passages piétons ont déjà été mis en conformité. Il s'agit notamment d'un éclairage adéquat et d'un rétrécissement de la chaussée qui, dans la mesure du possible et afin d'augmenter la sécurité de nos jeunes piétons tout au long de leurs trajets à pieds, ont été mis en place. Les derniers travaux sur les passages piétons seront finalisés au cours de l'année scolaire prochaine.

De plus les rues de part et d'autre de l'école fondamentale à Garnich, sont sécurisées par des bollards automatiques, transformant la rue de l'école et la rue de la montée dans des cul-de-sac de 07:30 à 08:05 pendant les journées scolaires.

L'offre de l'éducation précoce a été étendue. Elle fonctionne cette année de nouveau en deux groupes mais sur deux sites différents. Les enfants habitants la localité de Garnich visitent les locaux habituels à Garnich et ceux habitant les

localités de Kahler, Hivange ou Dahlem se rendent dans leur salle aménagée à cet effet dans l'école préscolaire à Dahlem. De cette manière, tous les enfants concernés ont la possibilité de fréquenter leur classe pendant toutes les plages possibles. Evidemment, je mettrai tout en œuvre pour que cette offre soit maintenue pendant les années à venir, ceci afin de proposer un encadrement complet à tous nos jeunes enfants.

Également, j'aimerais toucher un mot sur les enregistrements vidéo d'actes de violence entre jeunes qui, à nos jours, ne sont malheureusement plus des cas isolés; ils ont pris l'envergure d'une triste normalité non seulement pour les adolescents mais aussi pour les élèves de l'école fondamentale. La réalisation de vidéos violents entre jeunes est un phénomène sociétal qui dépasse certes le cadre de l'école, mais il faut néanmoins renforcer et unir les efforts de tous les partenaires pour maintenir un environnement scolaire protecteur.

En juillet 2023, la campagne « Not sharing is caring » a été présentée par Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, David Lentz, procureur d'État adjoint, et Tim Pauly, représentant du Service national de prévention de la criminalité de la Police grand-ducale. Cette campagne vise à faire réfléchir les jeunes et à les responsabiliser quant à l'enregistrement et au partage en ligne de vidéos qui montrent des actes de violence ou de harcèlement. Le site internet www.notsharing.lu informe les jeunes et les parents des conséquences et sanctions pour les auteurs de violences ainsi que pour ceux qui filment ou partagent les vidéos d'actes violents. Les victimes et leurs parents reçoivent des informations sur les mesures à prendre et les personnes à contacter en cas de violence vécue.

Après la mise en place de plusieurs nouveautés pendant l'année scolaire 2022/2023, notamment la traduction des messages dans plusieurs langues et la possibilité de saisir électroniquement les absences, l'application e-Bichelchen s'adaptera encore mieux en 2023-2024 aux besoins des élèves, des parents et des professionnels de l'éducation.

La nouvelle année scolaire débutera le vendredi, 15 septembre 2023. Comme chaque année, les uns seront impatients de voir la rentrée scolaire s'approcher pour revoir leurs copains et de leur raconter ce qu'ils ont entrepris et vécu pendant les vacances d'été, d'autres se trouvent peut-être encore en mode « vacances », sans oublier nos nouveaux écoliers qui entament leur carrière scolaire et voient le 15 septembre plutôt sceptique.

A tous je souhaite toutes sortes de bonnes choses pour l'année scolaire 2023-2024 !



» LE COMITÉ D'ÉCOLE



Le comité d'école - De gauche à droite: Chris FREYLINGER, Vanessa DONDELINGER, Caroline MAAS.

DONDELINGER Vanessa
présidente du comité d'école
Präsidentin des Schulkomitees

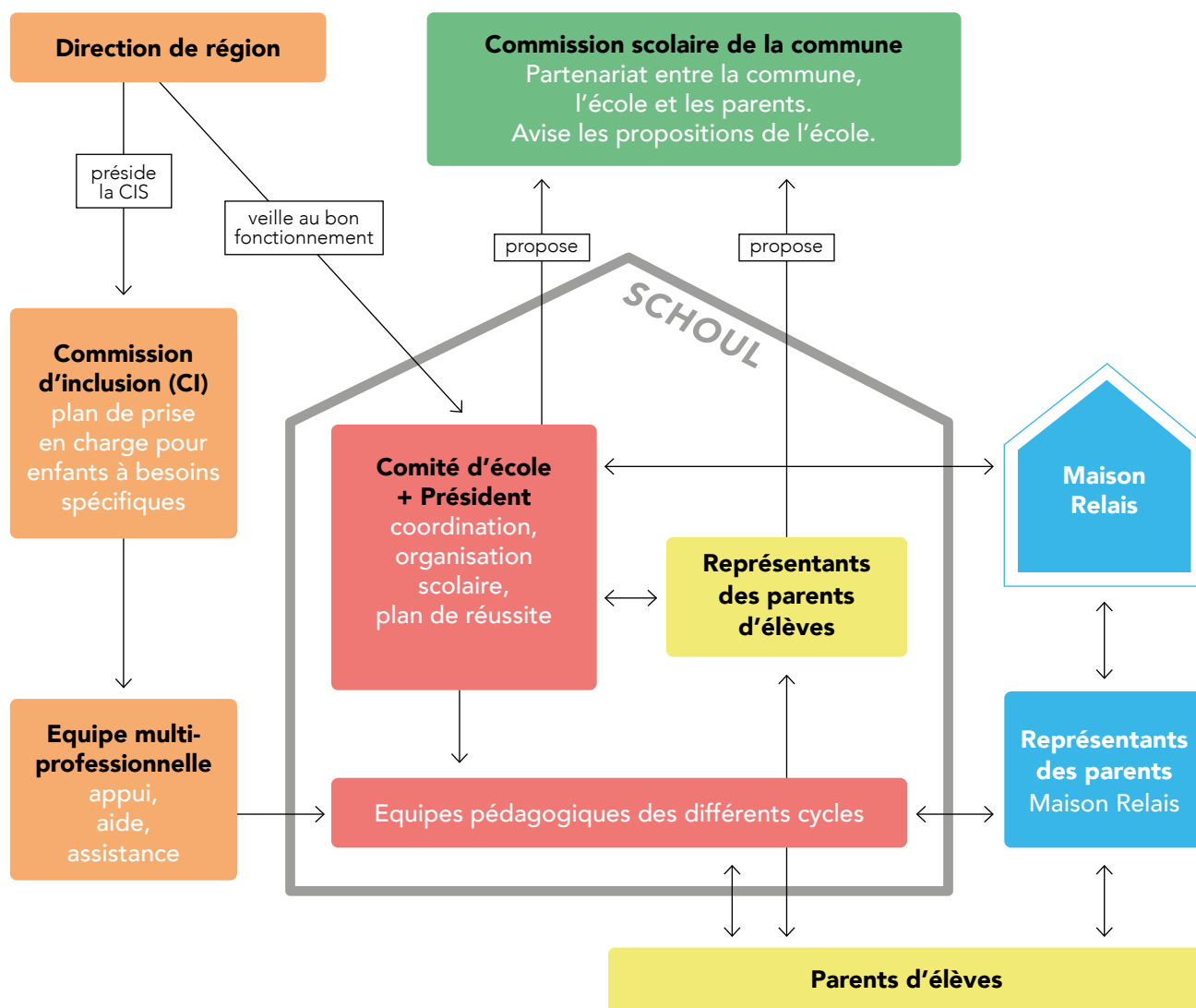
FREYLINGER Chris
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees

MAAS Caroline
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees



schoul.comite@garnich.lu

» ORGANIGRAMME



» LA COMMISSION SCOLAIRE

BACKENDORF Serge
président
Präsident

BIX Sandy
représentante des parents
Elternvertreterin

BURELBACH Marc
représentant des parents
Elternvertreter

DONDELINGER Vanessa
présidente du comité d'école
Präsidentin des Schulkomitees

FREYLINGER Chris
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees

SCHMIT Mireille
secrétaire
Sekretärin

Membres de la commission scolaire : la nouvelle composition sera arrêtée lors de la prochaine séance du conseil communal prévue le 09/10/2023.



mireille.schmit@garnich.lu

» REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Les représentants des parents d'élèves sont heureux de vous communiquer leur adresse e-mail:
ev@garnich.lu

Si vous voulez avoir des renseignements ou un conseil concernant vos enfants scolarisés, nous vous proposons de nous contacter par courriel ou consulter notre page internet, <http://elterevertriedung.garnich.lu> pour les informations plus générales. Vous pouvez également nous joindre sur facebook "Elterevertriedung Garnech" ou nous laisser un message au secrétariat de la commune et nous vous recontacterons dès que possible par téléphone.

D'Elterevertrieder si frou lech hiren E-mail,
ev@garnich.lu, matzedeelen.

Wann Dir eng Informatioun oder e Rot betreffend äre Schoukanner braucht, kënt Dir ons per Mail är Froe schécken. Dir fannt ons och op Facebook "Elterevertriedung Garnech" oder Dir kënt ons iwwert d'Sekretariat vun der Gemeng ee Message hannerloossen. Da melle mir ons bei lech. Allgemeng Informatiounen fannt Där d'ganz Joer op onser Internetsäit, <http://elterevertriedung.garnich.lu>.



Sur la photo de gauche à droite:
Luc KOEHLER, Sandy BIX, Jeff KOHNEN, Cidalia TORRES,
Marc BURELBACH, Christine HILBERT, Subreen SEAMAN

Elterevertrieder
Vun der Grondschoul Garnech



ev@garnich.lu



<http://elterevertriedung.garnich.lu>

Rentrée des classes

Vendredi 15 septembre 2023

Fin des cours

Lundi 15 juillet 2024



L'année scolaire débutera le vendredi 15 septembre 2023 à 7:50 heures (cycles 2-4), respectivement 8:00 heures (cycle 1 et précoce).

Les enfants des cycles 1.1 et 2.1 seront accompagnés de préférence d'une personne adulte.

Schulbeginn in Garnich und Dahlem ist dieses Jahr am Freitag, den 15. September 2023 um 7:50 Uhr (Zyklen 2-4), bzw. 8:00 Uhr (Zyklus und Präcoce).

Die Kinder, die zum ersten Mal den Kindergarten oder die Grundschule besuchen, müssen von einer erwachsenen Person begleitet sein.

» VACANCES SCOLAIRES

	DÉBUT - ANFANG	FIN - ENDE
CONGÉ DE LA TOUSSAINT	Samedi - Samstag 28/10/2023	Dimanche - Sonntag 05/11/2023
SAINT NICOLAS	Mercredi - Mittwoch 06/12/2023	
VACANCES DE NOËL	Samedi - Samstag 23/12/2023	Dimanche - Sonntag 07/01/2024
CONGÉ DE CARNAVAL	Samedi - Samstag 10/02/2024	Dimanche - Sonntag 18/02/2024
VACANCES DE PÂQUES	Samedi - Samstag 30/03/2024	Dimanche - Sonntag 14/04/2024
FÊTE DU TRAVAIL - jour férie légal	Mercredi - Mittwoch 01/05/2024	
FÊTE DE L'EUROPE - jour férie légal	Jeudi - Donnerstag 09/05/2024	
FÊTE DE L'ASCENSION - jour férie légal	Jeudi - Donnerstag 09/05/2024	
LUNDI DE PENTECÔTE - jour férie légal	Lundi - Montag 20/05/2024	
CONGÉ DE LA PENTECÔTE	Samedi - Samstag 25/05/2024	Dimanche - Sonntag 02/06/2024
FÊTE NATIONALE - jour férie légal	Dimanche - Sonntag 23/06/2024	
VACANCES D'ÉTÉ	Mardi - Dienstag 16/07/2024	Dimanche - Sonntag 15/09/2024

» HORAIRES DES COURS



Pour des raisons de sécurité, les portes d'entrée sont fermées pendant les heures de classe. En cas de besoin, merci de contacter le titulaire de la classe.

Aus Sicherheitsgründen sind die Eingangstüren während der Unterrichtsstunden zugesperrt. In dringenden Fällen, können Sie die Lehrperson der jeweiligen Klasse anrufen.

PRÉCOCE - GARNICH & DAHLEM

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45
13:45 - 15:45		13:45 - 15:45		13:45 - 15:45

Matin : plage d'arrivée flexible jusqu'à 8:55

Morgens : flexible Ankunftszeit bis 8:55

Récréations : de ca 11:15 resp. 15:30 jusqu'à la fin

Pausen : von ca. 11:15 bzw. 15:30 bis zum Schluss

ÉCOLE PRÉSCOLAIRE CYCLE 1 - DAHLEM

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50
14:00 - 15:50		14:00 - 15:50		14:00 - 15:50

ÉCOLE FONDAMENTALE CYCLE 2, 3, 4 - GARNICH

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45
8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35
9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*
10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05
11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00
14:00 - 14:55		14:00 - 14:55		14:00 - 14:55
14:55 - 15:50		14:55 - 15:50		14:55 - 15:50

*5x20 min = 100 min = 1h40 de cours assurées par le titulaire de la classe

» BIBLIOTHÈQUE

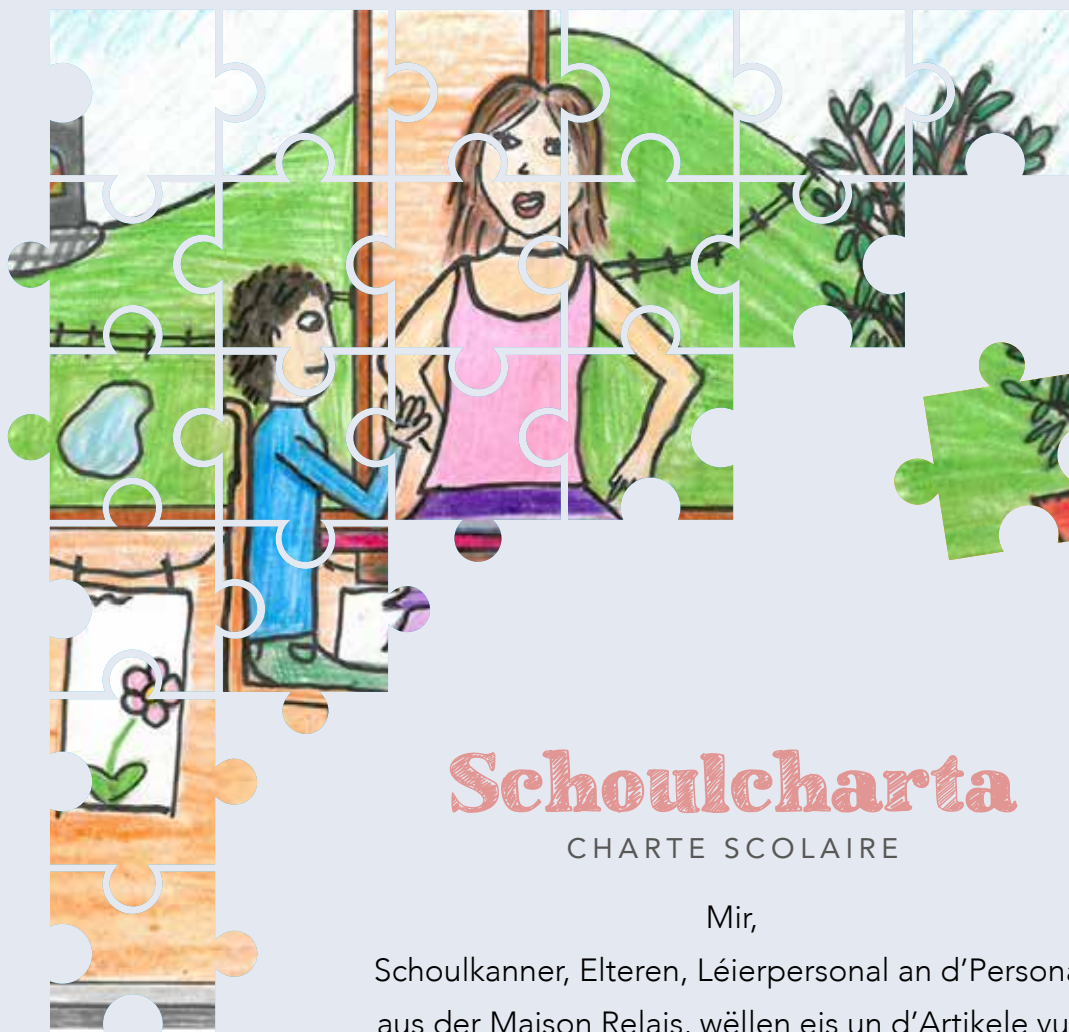
La bibliothèque scolaire dans l'école fondamentale à Garnich est ouverte tous les mercredis de 9h55 à 10h10 et tous les vendredis de 13h30 à 14h00 (sauf vacances scolaires).

Die Schulbibliothek der Grundschule in Garnich ist jeden Mittwoch von 09:55 bis 10:10 und jeden Freitag von 13:30 bis 14:00 geöffnet (außer in den Schulferien).



MERCREDI	09:55 - 10:10
VENDREDI	13:30 - 14:00
MITTWOCH	09:55 - 10:10
FREITAG	13:30 - 14:00



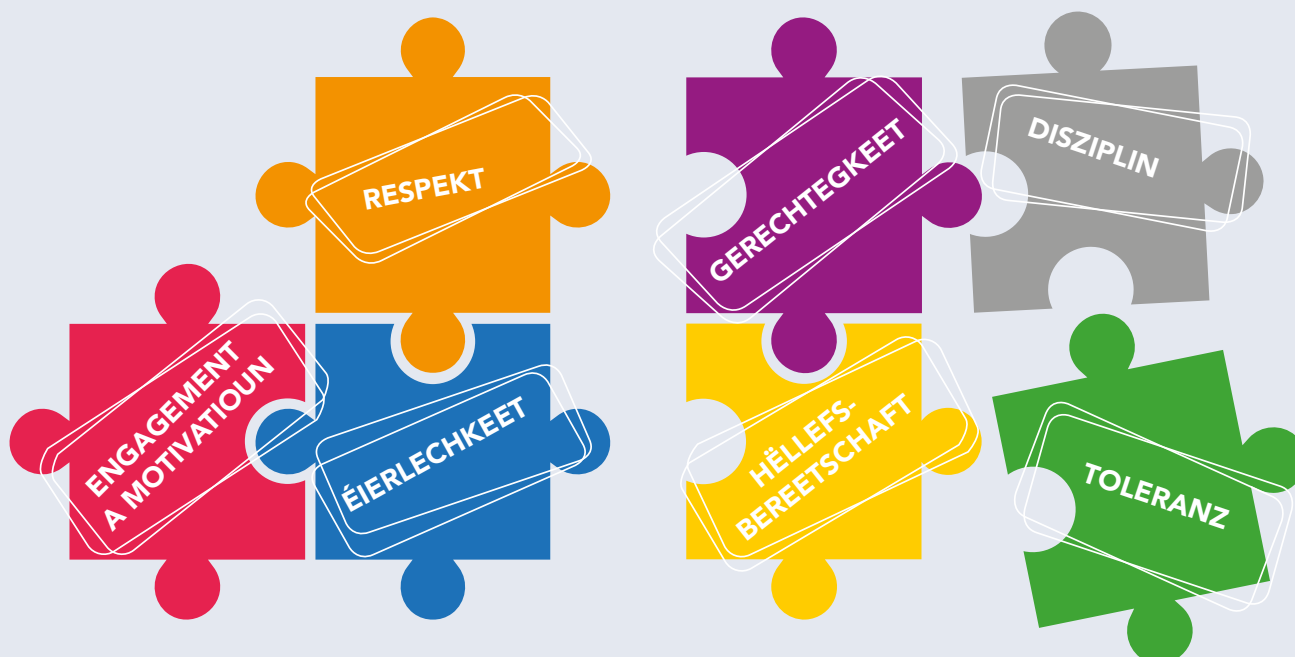


Schoulcharta

CHARTE SCOLAIRE

Mir,

Schoulkanner, Elteren, Léierpersonal an d'Personal
aus der Maison Relais, wëllen eis un d'Artikele vun
dëser Charta halen, fir zu engem **positive Klima**
an der Schoul bäizedroen, dat vu géigesäitegem
Respekt, **Toleranz** a **Solidaritéit** bestëmmt ass.





Engagement a Motivatioun

Engagement et motivation



Respekt

Respect



Hëllefsbereitschaft

Serviabilité



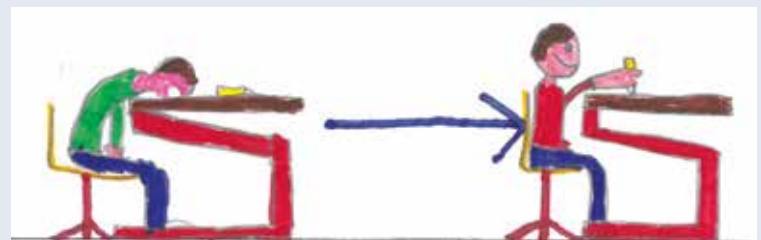
Gerechtegkeet

Justice



Disziplin

Discipline



Éierlechkeet

Honnêteté



Toleranz

Tolérance



Mir sinn op fir konstruktiv Kommunikatioun a siche matenee Léisungen.

Zu de Grondlage vun eiser Kommunikatioun gehéieren:

- Respekt
- Vertraulichkeet
- Nolauschteren
- Géigesäitegt Verständnis

Fir dass d'Kommunikatioun tëschent den Erwuessene gëllt, gëlle folgend Spillregelen:

- Respekt: Mir si gläichberechtegt Gesprächspartner a jidderee respektéiert deem anere seng Kompetenzen. Léierpersonal an Eltere ginn an hirer jeeweileger Aarbecht a Roll eeschtgeholl a wertgeschätzt.
- Direkt Kommunikatioun: Mir bidden Zäit a Raum a kläre Konflikter direkt mat deene Beträffenden.
- Vertraulichkeet: Eise Motto ass "mateneen, net iwwerteneen schwätzen", dofir kläre mir eis Uleies a perséinleche Gespréicher a behandelen dës vertraulich.

Nous sommes ouverts à toute communication constructive et nous cherchons ensemble des solutions.

La base d'une communication constructive se fait sous des conditions fondamentales :

- Le respect
- La confidentialité
- L'écoute
- La compréhension mutuelle

Des règles primordiales valent pour réussir cette communication entre adultes :

- Le respect : nous sommes des partenaires égaux et chacun respecte les compétences de chacun. Les enseignants et les parents sont pris au sérieux et mis en valeur dans leur travail et leurs rôles éducatifs respectifs.
- La communication directe : nous offrons du temps et de l'espace et nous clarifions les conflits avec les personnes concernées.
- La confidentialité : notre devise est de parler ensemble ! C'est la raison pour laquelle nous clarifions nos besoins, demandes et désirs lors d'entretiens individuels et nous les traitons en toute confidentialité.

EMGANG ELTEREN / LÉIERPERSONAL
RAPPORT PARENTS/CORPS ENSEIGNANT

	LÉIERPERSONAL ENSEIGNANT	ELTEREN PARENTS
Mir wëllenlech besser verstoen.	Mir huelen eis méi Zäit an interesséieren eis fir den Alldag vun de Kanner.	Mir huelen eis méi Zäit an interesséieren eis fir de schouleschen Alldag vun de Kanner.
Nous voulons mieux vous comprendre	Nous nous prenons plus de temps et nous nous intéressons davantage à la vie quotidienne des enfants.	Nous nous prenons plus de temps et nous nous intéressons davantage au quotidien scolaire des enfants.
Kritik bréngr eis weider.	Mir sinn op fir Kritik an akzeptéieren se. Mir ginn eis Méi eis Dageslaun net mat an de Klassesall ze huelen.	Mir sinn op fir Kritik an akzeptéieren se. Mir wäerte künfteg net iwwert d'Schoul an d'Léierpersonal hierfalen, mee mir siche klärend Gespréicher.
La critique est faite pour avancer	Nous sommes ouverts à la critique et nous l'acceptons. Nous nous efforçons à laisser notre humeur du jour en dehors de la salle de classe.	Nous sommes ouverts à la critique et nous l'acceptons. Nous ne serons pas injurieux envers l'école et le corps enseignant, mais nous rechercherons un dialogue clarifiant.

» LA SANTÉ À L'ÉCOLE

SANTÉ SCOLAIRE

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles:



Prise du poids et de la taille



Analyse sommaire des urines
(recherche de glucose, d'albumine et de sang)



Examen sommaire de l'acuité visuelle



Bilan auditif



Surveillance de la carte de vaccination



Bilan de santé réalisé par le médecin scolaire



En cas de besoin: bilan social

VOLET SOCIAL

L'assistante sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

- L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec:
- le personnel de l'enseignement scolaire
- la direction de région dans l'enseignement fondamental
- la maison relais
- l'administration communale
- la commission d'inclusion (CI)
- d'autres services spécialisés

www.ligue.lu

21-23 rue Henri VII
L-1725 LUXEMBOURG
Tél.: 22 00 99 - 1 | Fax.: 47 50 97
E-mail: ligue@ligue.lu

VOLET MÉDICAL

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le «Carnet médical scolaire» de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé:



Examen bucco-dentaire annuel



Dépistage des troubles visuels par le Service d'Orthoptie et de Pléoptie au Cycle 1



Dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie au Cycle 1



Consultation diététique en cas de besoin



Consultation pour enfant asthmatique
(École de l'Asthme) en cas de besoin

PROMOTION ET ÉDUCATION SANTÉ

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.



LIGUE MÉDICO-SOCIALE
MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908



» ÉCOLE PRÉCOCE



6 rue Saint Hubert | L-8356 Garnich | Tél.: 38 00 19 - 301

CYCLE 1: ÉDUCATION PRÉCOCE GARNICH

Pour l'année scolaire 2023/2024, 17 enfants sont inscrits.



**Joëlle
HOFFMANN**
institutrice
titulaire



**Tina
FALBO**
éducatrice



**Michèle
MARXEN**
institutrice
titulaire 1/2 tâche



3 rue de l'École | L-8352 Dahlem | Tél.: 38 00 19 - 306

CYCLE 1: ÉDUCATION PRÉCOCE DAHLEM

Pour l'année scolaire 2023/2024, 17 enfants sont inscrits.



**Barbara
BRUNO**
institutrice
titulaire



**Dina
ADROVIC**
éducatrice

» ÉCOLE PRÉSCOLAIRE



3 rue de l'École | L-8352 Dahlem

CYCLE 1: ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2023/2024, 49 enfants sont inscrits.



**Karin
SIMON**
institutrice
titulaire



**Koryse
WANLIN**
institutrice
titulaire

CYCLE 1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 305
Cycle 1: 16 enfants

CYCLE 1 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 307
Cycle 1: 16 enfants



**Corinne
LEBLOND**
institutrice
titulaire



**Corinne
SITZ**
enseignante
surnuméraire

CYCLE 1 | Classe 3
Tél.: 38 00 19 - 308
Cycle 1: 17 enfants

CYCLE 1 | Classes 1 & 3

» ÉCOLE FONDAMENTALE

46 rue de l'Ecole | L-8353 Garnich | schoul@garnich.lu

CYCLES 2, 3, 4: ÉDUCATION FONDAMENTALE

Pour l'année scolaire 2023/2024, 158 enfants sont inscrits.



Danielle SCHWEITZER
institutrice
titulaire
1/2 tâche

CYCLE 2.1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 312
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 13 enfants



Chris FREYLINGER
instituteur
titulaire

CYCLE 2.1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 312
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 13 enfants



ÉCOLE FONDAMENTALE GARNICH



Florence DELVIGNE
institutrice
titulaire

CYCLE 2.1 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 326
Bâtiment "Al Gemeng"
Inscrits: 13 enfants



Fabienne WEIS
institutrice
titulaire

CYCLE 2.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 311
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 18 enfants



Martine KOEUNE
institutrice
titulaire

CYCLE 2.2 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 310
Bâtiment "Al Gemeng"
Inscrits: 19 enfants



Martine BLESER
institutrice
titulaire

CYCLE 3.1
Tél.: 38 00 19 - 316
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 12 enfants



Cindy BRUCK
institutrice
titulaire
1/2 tâche

CYCLE 3.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 314
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 18 enfants



Marie-Josée TERNES-KOPPE
institutrice
titulaire
1/2 tâche

CYCLE 3.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 314
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 18 enfants



Sandra RIND
institutrice
titulaire

CYCLE 3.2 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 315
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 18 enfants



Vanessa DONDELINGER
institutrice
titulaire
1/2 tâche

CYCLE 4.1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 319
Bâtiment "Mëttelst Gebai"
Inscrits: 12 enfants



Anne-Marie THIBAUT
institutrice
titulaire
1/2 tâche

CYCLE 4.1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 319
Bâtiment "Mëttelst Gebai"
Inscrits: 12 enfants



Laurent CAMES
instituteur
titulaire

CYCLE 4.1 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 324
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 11 enfants



Caroline MAAS
institutrice
titulaire

CYCLE 4.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 317
Bâtiment "Al Gemeng"
Inscrits: 12 enfants



Véronique VERMAST
institutrice
titulaire

CYCLE 4.2 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 318
Bâtiment "Mëttelst Gebai"
Inscrits: 13 enfants

» COURS ADDITIONNELS



**Tania
BARNIG**



**Alicia
HANSEN**

T. 38 00 19 - 322
Bâtiment
"Al Gemeng"



**Kelly
HORMANS**



**Anne-Marie
THIBAUT**

T. 38 00 19 - 319
Bâtiment
"Mëttelst Gebai"



**Carlo
PACE**

T. 38 00 19 - 321
Bâtiment
"Al Gemeng"

*Instituteur spécialisé
dans la scolarisation
des élèves à besoins
particuliers ou
spécifiques (I-EBS)*

» INTERVENANTS



DIRECTION DE RÉGION

Le pays est divisé en quinze régions dont chacune est pourvue d'une équipe de direction qui est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre.

Les directions de l'enseignement fondamental sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.



Direction de région de l'école fondamentale

4, rue Pierre Grégoire
L-4702 PETANGE
Tél: 24 75 51 40
secretariat.petange@men.lu

Directeur: Laurent WEIRIG
Directeur-adjoint: Christian PIERRARD
Directrice-adjointe: Nadine POIGNARD
Directrice-adjointe: Diane TRIERWEILER



MÉDECINE SCOLAIRE

Infirmière en pédiatrie

Lucie ZANIER, lucie.zanier@ligue.lu

Assistante sociale

Jennifer BINTENER, jennifer.bintener@ligue.lu

Centre Médico-Social

23 Grand-Rue, L-4575 Differdange, Tél: 58 56 58 - 1



MÉDECINS

Généraliste

Dr. Véronique HORNICK

Généraliste

Dr. Paule ERNZEN

Dentiste

Dr. Marlène STEICHEN

» PRIME D'ENCOURAGEMENT 2023

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Formulaire à remplir et à retourner
auprès de l'administration communale
pour le 29 septembre 2023 au plus tard



TELECHARGER
LE FORMULAIRE



Je soussigné.e

Nom.s et Prénom.s

Demeurant à

No, rue

Localité

No. de téléphone

Prie le collège échevinal de la commune de Garnich de bien vouloir accorder une prime d'encouragement pour mon enfant.

Nom.s et Prénom.s de l'enfant

Date de naissance

A réussi avec succès l'année scolaire 2022/2023.

Ecole fondamentale

Cycle

Titulaire

Enseignement secondaire

Classe

Lycée

Pour les élèves de l'enseignement secondaire uniquement :

Prière de joindre l'attestation de réussite pour l'année scolaire 2022/2023.

La prime est à verser sur le compte

IBAN LU

Banque

Titulaire

_____, le

Localité

Date

Signature

Pour pouvoir bénéficier de l'allocation susdite, le présent formulaire doit être remis, dûment rempli et signé, au secrétariat de la commune pour le 29 septembre 2023 au plus tard.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE GARNICH

15, rue de l'Ecole

L-8353 Garnich

Tél.: 38 00 19 1

info@garnich.lu



» PRIME D'ENCOURAGEMENT 2023

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Règlement communal concernant l'octroi de primes d'encouragement aux élèves.

Article 1. - Objet

Le présent règlement a pour objet d'allouer une prime d'encouragement pour la réussite de l'année scolaire écoulée de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

Art. 2. – Bénéficiaires

Pourront bénéficier de la prime d'encouragement, soit les élèves mineurs dont les parents ou tuteurs ont leur domicile dans la commune de Garnich et y résident depuis un an au moins, soit les élèves majeurs remplissant les mêmes conditions de domiciliation et de résidence.

Art. 3. - Conditions d'octroi de la prime d'encouragement

La prime d'encouragement pour les élèves de l'enseignement fondamental est accordée aux élèves inscrits à l'école fondamentale de Garnich et porte sur les classes du cycle 1.1 au cycle 4.2.

La prime d'encouragement, pour les élèves de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général, est accordée aux élèves ayant passé avec succès l'année scolaire écoulée dans un établissement public du pays, auprès d'une école privée du pays ou dans un établissement d'études secondaires à l'étranger reconnu par l'Etat.

Aucune prime d'encouragement n'est allouée à un élève ayant subi un échec.

Art. 4. - Montant de la prime d'encouragement

Années d'études	Montant de la prime d'encouragement
Enseignement fondamental de Garnich	
Cycle 1.1 à cycle 4.2	100,00 euros
Enseignement secondaire classique et secondaire général	
7 ^{ème} à 1 ^{ière}	150,00 euros

Art. 5. - Procédure d'octroi de la prime d'encouragement

Les demandes de subside sont à adresser au collège échevinal pour une date à fixer par lui.

A cet effet, un formulaire spécial est mis à la disposition des intéressés. Ils y joindront les pièces justificatives attestant qu'ils n'ont pas subi d'échec ou fréquenté une classe de même niveau que l'année précédente. Les élèves de l'enseignement fondamental n'ont pas besoin d'y annexer des pièces justificatives. L'administration communale se renseigne auprès du/de la président(e) de l'école sur un éventuel échec.

La liquidation de la prime d'encouragement ne se fera qu'après la remise d'une copie des certificats attestant que les conditions de l'octroi de la prime sont remplies.

L'autorité communale est autorisée à demander toutes les précisions qui lui semblent nécessaires et, le cas échéant, la production d'attestations et de pièces supplémentaires.

Art. 6. - Disposition en cas de fraude

En cas de fraude ou de tentative de fraude par des déclarations inexactes ou non-conformes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement les sommes accordées dans un délai fixé par le collège échevinal. Le fraudeur perdra en outre tout droit à une prime ultérieure.

Art. 7. - Cumul avec d'autres subsides

La prime accordée par la commune de Garnich peut être cumulée avec d'autres primes accordées par l'Etat ou des institutions privées. Elle n'est pas cumulable avec des primes / subsides analogues ou identiques accordés par une autre commune.

Sont abrogées les délibérations du conseil communal du 20 avril 2009 portant sur une participation de la commune dans les frais des élèves de l'enseignement post primaire et du 13 décembre 2010 portant sur l'introduction d'une subvention pour les enfants résidents en âge de scolarité obligatoire.

Article 8 – Entrée en vigueur :

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, le présent règlement sortira ses effets trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune.



» ACTIVITÉS BIBLIOTHÈQUE 2022-2023



» OFFRE SCOLAIRE LYCÉE MAMER



DU, D'NATUR AN D'WËSSENSCHAFT: Wëllkomm am Lycée Josy Barthel zu Mamer!

De Lycée Josy Barthel Mamer ass e Lycée mat knapp 1300 Schüler aus ville verschiddenen Nationalitéiten, deen senge Schüler e ganz gudden Encadrement an eng interessant Offre scolaire ubitt. D'Natur läit eis um Häerz a mir hu vill nohalteg Projeten. Mir hunn eng flott Infrastruktur mat enger eegener Piscine, enger Kloterwand a ville Méiglechkeete fir Sport ze maachen, dat souwuel dobaussen wéi och dobannen. Mir hunn een eegene Biotop, een eegenen naturnoe Park an och de Mamerdall ass ganz nobäi.

An op all eise Klassen, sief et am Enseignement classique, am Enseignement général oder an der Formation professionnelle, läit de Schwéierpunkt op der Wëssenschaft, der Architektur an de Sproochen. Op eiser Homepage www.ljbm.lu fënns du vill weider Informatiounen.

En agespilltent Team vu bal 200 Enseignantë begleet d'Schüler säit 2003 op hirem Wee, an dat an enger onvergläichlecher, familiärer a sympathescher Atmosphär, an där allerdéngs déi noutwenneg Disziplin net ze kuerz kennt. Geliefte Solidaritéit, Nohaltegkeet, gemeinsam Wäerter an e qualitativ héichwäertegen a modernen Unterrecht, gestäipt op digital Kompetenzen, bereeden d'Schüler gutt op hir Ofschlossexamen an dat spéidert Liewen no der Schoulzäit vir.

Schreif dech bei eis an, mir freeën eis op dech!

Claude Christnach
Direkter



Lycée Josy Barthel Mamer
2, rue Gaston Thorn | L-8268 Mamer

Tel.: 26 31 40 - 1
www.ljbm.lu

» ARRIVÉE À L'ÉCOLE



KISS & GO

Dans un souci de sécurité et de surveillance des élèves nous vous prions d'attendre vos enfants en dehors de la cour d'école.

Avant le début des cours, nous vous serions grés de pratiquer le «kiss and go».

Les enfants à partir du Cycle 2 sont assez autonomes pour venir seul dans la cour d'école et y rester sous la surveillance des enseignants.

A la sortie d'école vous pouvez attendre votre enfant à l'arrêt de bus ou tout simplement près du parking de la rue de la Montée.



PARKING

Nous aimerions aussi vous rappeler, toujours dans un souci de sécurité, qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs.

Vous avez 2 parkings à votre disposition: l'un se trouve dans la rue de la Montée et l'autre, dans la rue de l'École en face de la Maison Relais.



BIKE TO SCHOOL

Au cas où votre enfant aimerait venir à l'école en vélo, sachez que l'école dispose désormais d'un parking-vélo situé dans le préau.

Veillez svp à ce que le vélo puisse être attaché pendant les heures de classe et équipez votre enfant d'un casque.

» TRANSPORTS SCOLAIRES



SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

L'administration communale s'engage, ensemble avec tous les usagers, à assurer à nos enfants la meilleure sécurité sur leur chemin vers l'école.

A cette fin, elle a fait élaborer avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs conseils spécialisé un plan de déplacement vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Les récentes enquêtes auprès des élèves et de leurs parents ont fourni une analyse complémentaire de la sécurité des parcours vers l'école.

Parallèlement à ces enquêtes, des zones 30 ont été introduites dans les quartiers résidentiels de la commune et différents travaux ont été ordonnés pour améliorer la sécurité des piétons.

Afin de montrer à vos enfants de façon compréhensible le meilleur chemin vers l'école, les logos "Quaki", développés en collaboration avec l'école fondamentale, ont été dessinés sur les trottoirs des deux côtés des passages piétons.

Nous invitons les parents à rappeler régulièrement à leurs enfants de n'emprunter pour des raisons de sécurité que le chemin d'école muni du logo "Quaki".

Dans ce même contexte, et en raison des nombreux retours positifs, on rappelle que la « Rue de la Montée » et la « Rue de l'École » à Garnich sont fermées en période scolaire entre 7h30 et 8h05 pour toute circulation. La fermeture des deux rues concernées est contrôlée par des bornes automatisées.

Le collège échevinal

DE SÉCHERE SCHOULWEE

Die Gemeindeverwaltung verpflichtet sich, zusammen mit allen Beteiligten unsere Kindern auf ihrem Schulweg die größtmögliche Sicherheit zu bieten.

Diesbezüglich wurde mit Hilfe eines spezialisierten Ingenieurbüros ein sogenannter Wegeplan zur Schule beziehungsweise zur Bushaltestelle ausgearbeitet.

Die rezenten Umfragen bei den Schulkindern und Eltern haben eine zusätzliche Sicherheitsanalyse der Schulwege ergeben.

Mit der parallelen Einführung der Tempo30-Zonen in den Wohnvierteln wurden umfangreiche Arbeiten veranlasst, die ebenfalls zur Verbesserung der Sicherheit unserer Fußgänger beitragen.

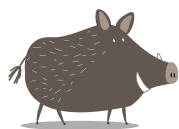
In Zusammenarbeit mit der Grundschule wurden "Quaki"-Logos entwickelt, um den Kindern auf dem Gehweg beidseitig der Fußgängerüberwege den sichersten Schulweg kindgerecht zu vermitteln.

Wir bitten die Eltern, ihre Kinder regelmäßig darauf hinzuweisen, aus Sicherheitsgründen ausschließlich den mit dem "Quaki"-Logo versehenen Schulweg zu benutzen.

Im gleichen Zusammenhang, und aufgrund der zahlreichen positiven Rückmeldungen, erinnern wir daran, daß an Schultagen die „Rue de la Montée“ und die „Rue de l'École“ zwischen 7:30 und 8:05 für den Verkehr gesperrt sind. Die Sperrung der beiden betroffenen Straßen wird durch eine automatisierte Anlage kontrolliert.

Der Schöffenrat

» HORAIRES DU BUS SCOLAIRE



SCHOULBUS 1 WELDSCHWÄIN



MATIN MORGENS

ALLER - HIN		RETOUR - ZURÜCK	
MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE		MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE	
07:25	Kahler (Gare, Kierch, Schmëtt)	11:55	Dahlem Spillschoul
07:35	Hivange Kleng Béiwéng	12:10	Garnich École
07:40	Dahlem Spillschoul		Garnich rue des Tanneurs
07:45	Garnich rue de Holzem		Garnich rue de Holzem
	Garnich rue des Tanneurs	12:20	Hivange Kleng Béiwéng
	Garnich École	12:30	Kahler (Schmëtt, Kierch, Gare)

APRÈS-MIDI NACHMITTAGS

ALLER - HIN		RETOUR - ZURÜCK	
MO - MI - FR LU - ME - VE		MO - MI - FR LU - ME - VE	
13:30	Kahler (Gare, Kierch, Schmëtt)	15:50	Dahlem Spillschoul
13:40	Hivange Kleng Béiwéng	16:00	Garnich École
13:45	Dahlem Spillschoul		Garnich rue des Tanneurs
13:50	Garnich rue de Holzem		Garnich rue de Holzem
	Garnich rue des Tanneurs	16:10	Hivange Kleng Béiwéng
	Garnich École	16:20	Kahler (Schmëtt, Kierch, Gare)



SCHOULBUS 2 KAWEECHELCHEN

ADAPTATION HORAIRE
À PARTIR DU 02.10.2023

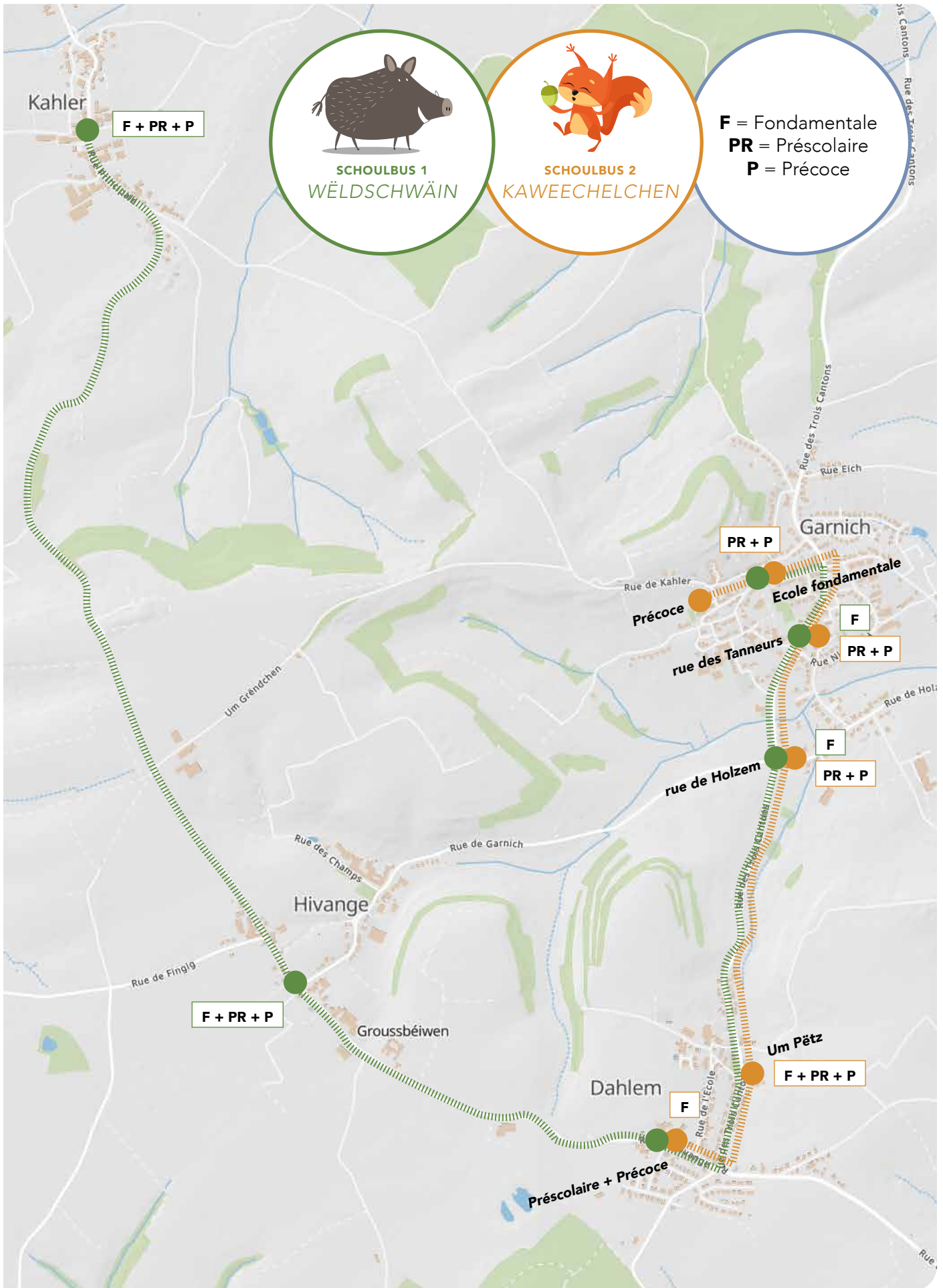
MATIN MORGENS

ALLER - HIN		RETOUR - ZURÜCK	
MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE		MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE	
07:35	Dahlem Spillschoul	11:45	Garnich Précocé
	Dahlem Um Pëtz		Garnich rue des Tanneurs
07:40	Garnich rue de Holzem		Garnich rue de Holzem
	Garnich rue des Tanneurs	11:55	Dahlem (Um Pëtz, Spillschoul)
	Garnich École	12:10	Garnich École
	Garnich Précocé		Garnich rue des Tanneurs
07:50	Dahlem Spillschoul		Garnich rue de Holzem
		12:15	Dahlem Spillschoul

APRÈS-MIDI NACHMITTAGS

ALLER - HIN		RETOUR - ZURÜCK	
MO - MI - FR LU - ME - VE		MO - MI - FR LU - ME - VE	
13:35	Dahlem Spillschoul	15:45	Garnich Précocé
	Dahlem Um Pëtz		Garnich rue des Tanneurs
13:40	Garnich rue de Holzem		Garnich rue de Holzem
	Garnich rue des Tanneurs	15:55	Dahlem (Um Pëtz, Spillschoul)
	Garnich École	16:10	Garnich École
	Garnich Précocé		Garnich rue des Tanneurs
13:50	Dahlem Spillschoul		Garnich rue de Holzem
		16:15	Dahlem Spillschoul

» PLAN DU BUS SCOLAIRE



» INFORMATIONS SCOLARITÉ



1) CYCLE I (Éducation précoce)

1. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2023 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

2. L'Éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives. L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

2) OBLIGATION SCOLAIRE

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

3) CYCLE I (Éducation préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2023 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire.

Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés.

Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

4) CYCLES II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2023 doit suivre l'enseignement primaire. L'école primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, il est indispensable de leur ordonner des devoirs à domicile et de les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

5) NATATION ET ÉDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves suivront les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV le cours de natation. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite. En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical. Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.



6) ABSENCES ET DISPENSES

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande motivée des parents. Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Des dispenses de fréquentation des cours ne seront accordées que pour d'importants événements de famille. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire:

Art. 16. | Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Remarque : Nous prions les parents de fournir un certificat médical à partir de la 3e journée consécutive d'absence pour maladie.

Art. 17. | Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:

- 1) par le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Remarque 1: L'équipe pédagogique de l'Ecole fondamentale de Garnich n'accorde pas de dispenses la veille ou le lendemain d'un congé scolaire ou d'un jour férié légal.

7) CONSULTATIONS POUR PARENTS

Chaque enseignante se tiendra à la disposition des parents pour consultation. La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1er trimestre vous sera communiquée par l'enseignante de votre enfant. Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

Remarque 2: L'équipe pédagogique de l'école fondamentale de Garnich demande aux parents de ne pas accompagner leurs enfants dans la cour de récréation. Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant avant le début des cours ainsi que jusqu'au départ du bus scolaire à la sortie de l'école.

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Art. 5. | Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations.

8) PAS DE TÉLÉPHONES PORTABLES DANS LES ÉCOLES

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

9) LIVRES SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.



**CONTACT
MAISON RELAIS**

GSM: 691 402 392
Tel.: 38 00 19 - 340

mr.garnich@arcus.lu
www.arcus.lu

Direction



**Frédéric
GERARDY**
Chargé de
direction



**Joana
PIRES**
Remplaçante
du chargé
de direction

**ÉVÉNEMENTS
VERANSTALTUNGEN**

Fête de Noël / Weihnachtsfeier
20.12.2023

Fête des enfants / Kinderfest
27.03.2024

Fête d'été / Sommerfest
10.07.2024

Personnel d'encadrement



**Ronny
BERG**



**Lydia
CHAVES**



**Michael
DIETRICH**



**Raphaël
ERPELDING**



**Inès FONSECA-
SOUSA**



**Steven
MARTIN**



**Sylvie PAULUS-
FISCH**



**Alain
PIERROT**



**Yvonne PIRNER-
PIOCK**



**Laetitia
RADOJEWSKI**



**Joshua
THERY**



**Désirée
THOMA**

Personnel de cuisine et d'entretien



**Christelle
DOUMEN**



**Carmen
GARCEZ**



**Nicole
KOCH-KRIDEL**



**Melinda
LISCH**



**Quentin
PARIDANS**

HEURES D'OUVERTURE ÖFFNUNGSZEITEN

PÉRIODES SCOLAIRES WÄHREND DER SCHULZEIT

CONGÉS SCOLAIRES SCHULFERIEN

LUNDI - MONTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00
MARDI - DIENSTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 19:00		7:00 - 19:00
MERCREDI - MITTWOCH	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00
JEUDI - DONNERSTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 19:00		7:00 - 19:00
VENDREDI - FREITAG	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00

Pour les enfants inscrits au « Précoce », la Maison Relais est ouverte pendant toute la journée.
Für Kinder welche im « Précoce » eingeschrieben sind, bleibt die Maison Relais den ganzen Tag zugänglich.

CONCEPTION PÉDAGOGIQUE PÄDAGOGISCHES KONZEPT

Les Maisons Relais arcus travaillent d'après la conception pédagogique « Welt-Atelier ». Un des principes les plus importants est l'image de l'enfant compétent, agissant en tant qu'acteur de son évolution, qui découvre son monde et qui élabore des questions, sur lesquelles il aime trouver une réponse. Par conséquent, nous devons laisser participer les enfants dans la planification de leur quotidien et leur laisser le choix de l'occupation, du matériel utilisé, du temps employé pour cette occupation et l'entourage social, c'est-à-dire le choix des amis/amies participants.

Le rôle de l'adulte consiste en l'accompagnement et le soutien des enfants dans leur apprentissage explorateur et de l'aménagement de l'espace ainsi que la mise à disposition de matériel spécifique pour permettre à l'enfant une évolution permanente et autodirigée.

Die Maison Relais arcus arbeiten nach dem pädagogischen Konzept Welt-Atelier. Das Bild vom kompetenten Kind ist einer der Kernpunkte des Welt-Atelier-Ansatzes. Laut diesem Ansatz gehen wir davon aus, dass das Kind sich mit seiner Welt auseinandersetzt und dabei Fragen entwickelt, denen es eigenständig nachgehen möchte. Die Erzieherteams der "Maisons Relais" arcus begleiten und unterstützen somit forschendes Lernen der Kinder, lassen sich von deren Interessen leiten und begeben sich mit ihnen auf Entdeckungsreise. Sie schaffen eine vorbereitete Umgebung, in der Kinder ihren Fragen nachgehen und ihr Wissen erweitern können.

JOURS DE FERMETURE - SCHLIESSTAGE

Pour l'année scolaire 2023/2024, la Maison Relais sera fermée tous les jours fériés et pendant le congé scolaire de Noël. Voici le détail des jours de fermeture :

Im Laufe des Schuljahres 2023/2024 wird die Maison Relais an allen Feiertagen und während der Weihnachtsferien geschlossen bleiben. Im Folgenden die Liste der Schließtage:

01/11/2023	Toussaint	Allerheiligen
06/12/2023	Fête St Nicolas	Nikolaustag
Du 25/12/2023 au 05/01/2024	Congé collectif	Kollektivurlaub
01/01/2024	Nouvel An	Neujahr
01/04/2024	Lundi de Pâques	Ostermontag
01/05/2024	Fête du travail	Fest der Arbeit
09/05/2024	Journée de l'Europe	Europatag
09/05/2024	Ascension	Christi Himmelfahrt
20/05/2024	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
23/06/2024	Fête nationale	Nationalfeiertag
15/08/2024	Assomption	Maria Himmelfahrt

FACTURATION - VERRECHNUNG

La facturation des présences des enfants à la Maison Relais se fait sur base des inscriptions effectives, mais dans la logique des modules d'inscriptions et moyennant le système chèque-service accueil. Les tarifs sont différents et dépendent du revenu effectif des parents de l'enfant. Une facture est envoyée chaque mois. Pour plus d'informations sur les tarifs du chèque-service accueil: www.accueilenfant.lu/parents

Die Verrechnung der Einschreibung des Kindes in der Maison Relais wird auf Basis der effektiven Anwesenheiten, in der Logik der Einschreibungsmodule und mittels des Systems Chèque-service accueil durchgeführt. Die Tarife sind von Kind zu Kind verschieden, da sie an das Einkommen der Eltern des Kindes angepasst sind. Eine Rechnung wird einmal monatlich an die Eltern verschickt.

Für weitere Informationen zu den Tarifen des chèque-service accueil: www.accueilenfant.lu/parents

VAKANZENAKTION 2024

Les activités de vacances appelées «Vakanzenaktioun 2024» auront lieu entre le 16/07/2024 et le 26/07/2024.

Les parents d'enfants qui ne sont pas inscrits dans la Maison Relais peuvent contacter les responsables avant le 26/06/2024 afin de recevoir le programme ainsi que la fiche d'inscription.

Die Freizeitaktivitäten, welche unter dem Namen «Vakanzenaktioun 2024» bekannt sind, werden zwischen dem 16/07/2024 und dem 26/07/2024 stattfinden.

Eltern deren Kinder nicht in der Maison Relais eingeschrieben sind können sich bis zum 26/06/2024 bei den Verantwortlichen melden um das Programm sowie das Einschreibebformular zu bekommen.

PRÉCOCE A
2022-2023
 Tina FALBO
 Joëlle HOFFMANN
 Michèle MARXEN



PRÉCOCE B
2022-2023
 Tina FALBO
 Michèle MARXEN



CYCLE 1A
2022-2023
 Karin SIMON



CYCLE 1B
2022-2023
 Koryse WANLIN



CYCLE 1C
2022-2023
 Corinne LEBLOND



CYCLE 2.1A
2022-2023
 Fabienne WEIS



CYCLE 2.1B
2022-2023
 Martine KOEUNE



CYCLE 2.2
2022-2023
 Danielle SCHWEITZER
 Chris FREYLINGER



CYCLE 3.1A
2022-2023
 Cindy BRUCK
 Marie-Josée
 TERNES-KOPPES



CYCLE 3.1B
2022-2023
 Sandra RIND



CYCLE 3.2
2022-2023
 Martine BLESER



CYCLE 4.1A
2022-2023
 Caroline MAAS



CYCLE 4.1B
2022-2023

Véronique
VERMAST



CYCLE 4.2A
2022-2023

Vanessa
DONDELINGER



**CYCLE 4.2B
2022-2023**

Alicia HANSEN



*Félicitations!
et bonne continuation...*

**CYCLE 4.2 A+B
2022-2023**
Alicia HANSEN
Vanessa
DONDLINGER

ACHÈVEMENT DES CYCLES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE GARNICH

À tous les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2022-2023, lesquels ont été enseignés dans les classes des enseignantes Alicia HANSEN et Vanessa DONDLINGER, nous souhaitons plein de succès pour le futur développement scolaire en dehors de notre commune.

ABSCHLUSS DER ZYKLEN DER GARNICHER GRUNDSCHULE

Allen Schülern des Zyklus 4.2 des Jahrgangs 2022-2023, welche in den Klassen von Alicia HANSEN und Vanessa DONDLINGER unterrichtet wurden, wünschen wir für die weitere schulische Entwicklung außerhalb unserer Gemeinde viel Erfolg.

CLASSE VERTE
2022-2023
Cycle 4
à Lultzhausen







ADMINISTRATION COMMUNALE DE GARNICH

15 rue de l'École | L-8353 Garnich | Tél.: 38 00 19 - 1
scolaire@garnich.lu | www.garnich.lu

ÉCOLE PRÉCOCE

6 rue St Hubert
L-8356 Garnich

3 rue de l'École
L-8352 Dahlem

ÉCOLE PRÉSCOLAIRE

3 rue de l'École
L-8352 Dahlem

ÉCOLE FONDAMENTALE

46 rue de l'École
L-8353 Garnich